

Nom de la commune : ONHAYE

Intercommunale de gestion et de traitement des déchets :

BEP Environnement

Avenue Sergent Vriethoff, 2

5000 NAMUR

☎ 081/71 82 11 📠 081/71 82 50 ✉ environnement@bep.be

www.bep-environnement.be

Nombre d'habitants de la commune (au 1^{er} janvier 2023) : 3.277

Mode de collectes des OMB¹ : CONTENEURS A PUCE

1. La production de déchets des ménages et leur gestion

Année 2023	Moyenne en Région wallonne Kg/hab.an	Moyenne dans votre commune Kg/hab.an	Quel est le service de collecte et de traitement ?
OMB	113,74	81,80	Collectes en porte-à-porte - UVE ² 100%
Déchets organiques	21,76	31,04	Collectes en porte-à-porte - Biométhanisation & Compostage 100,00%
Déchets verts	51,33	55,24	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Compostage 100,00%
Encombrants	46,38	34,28	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE 58,61 % - Mise en CET 4,18 % - Recyclage & Valorisation 32,00 % - Réemploi 5,21 %
Déchets inertes	78,06	80,24	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100 %
Bois	35,99	43,63	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE 100,00%
Papiers/cartons	42,63	50,80	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
Verres	31,97	35,32	Apports volontaires aux bulles à verre ou aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
PMC	25	31,03	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100 %
Métaux	6,65	7,90	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
DEEE ³	6,54	7,26	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
Autres ⁴	12,49	13,27	Apports volontaires aux parcs à conteneurs
Total	472,54	471,82	

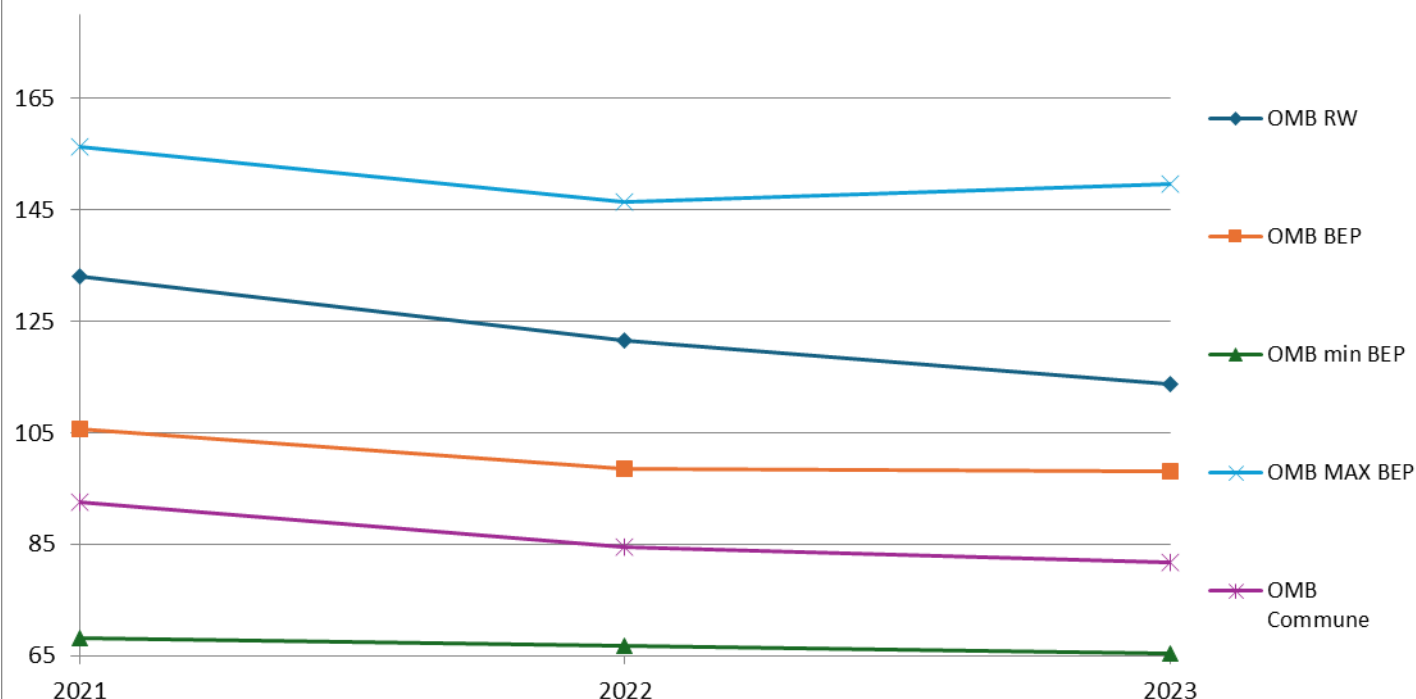
¹ Ordures ménagères brutes

² UVE = Unité de valorisation énergétique

³ Déchets d'équipements électriques et électroniques : TV, électroménagers, etc...

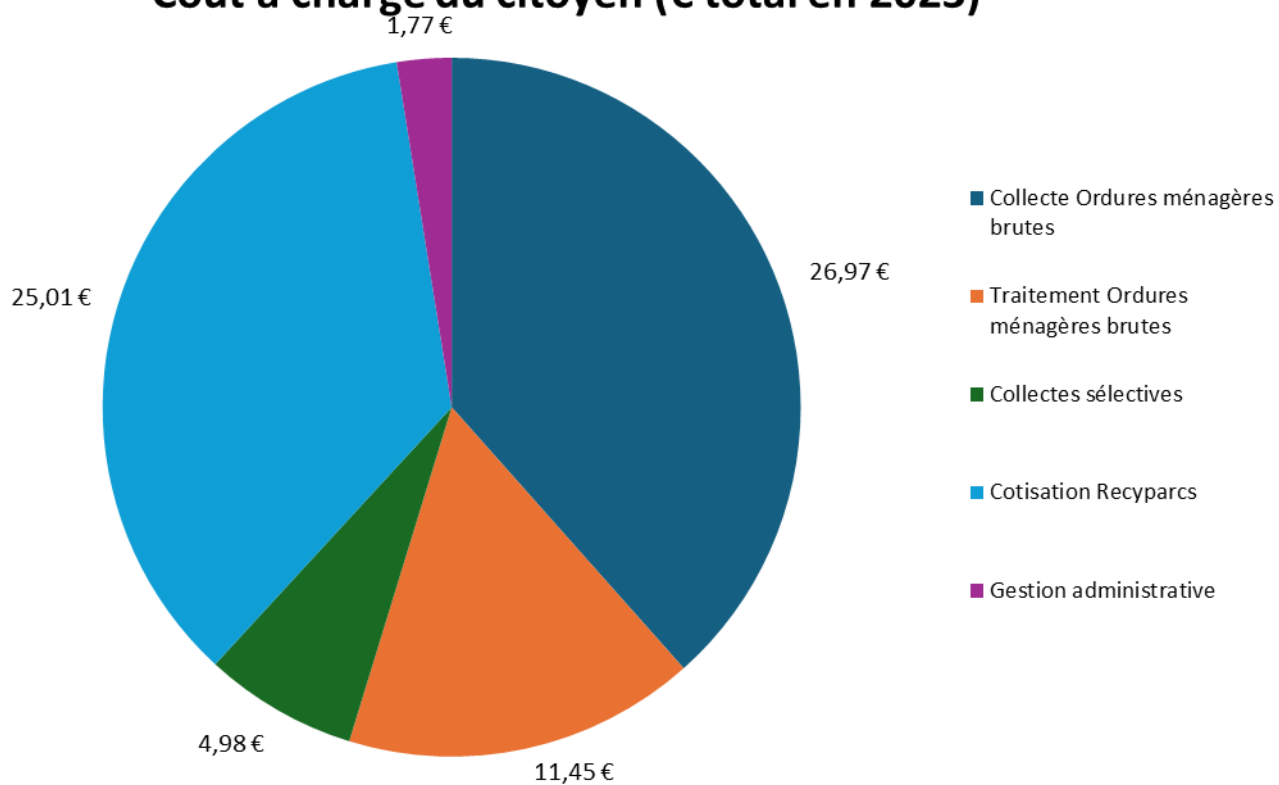
⁴ Autres : déchets spéciaux des ménages, huiles végétales et moteur, frigolite, pneus, textiles, bouchons de liège, piles, cartouches encre, etc...

Evolution de la moyenne d'OMB (kg/hab.an)



2. Le coût de vos déchets

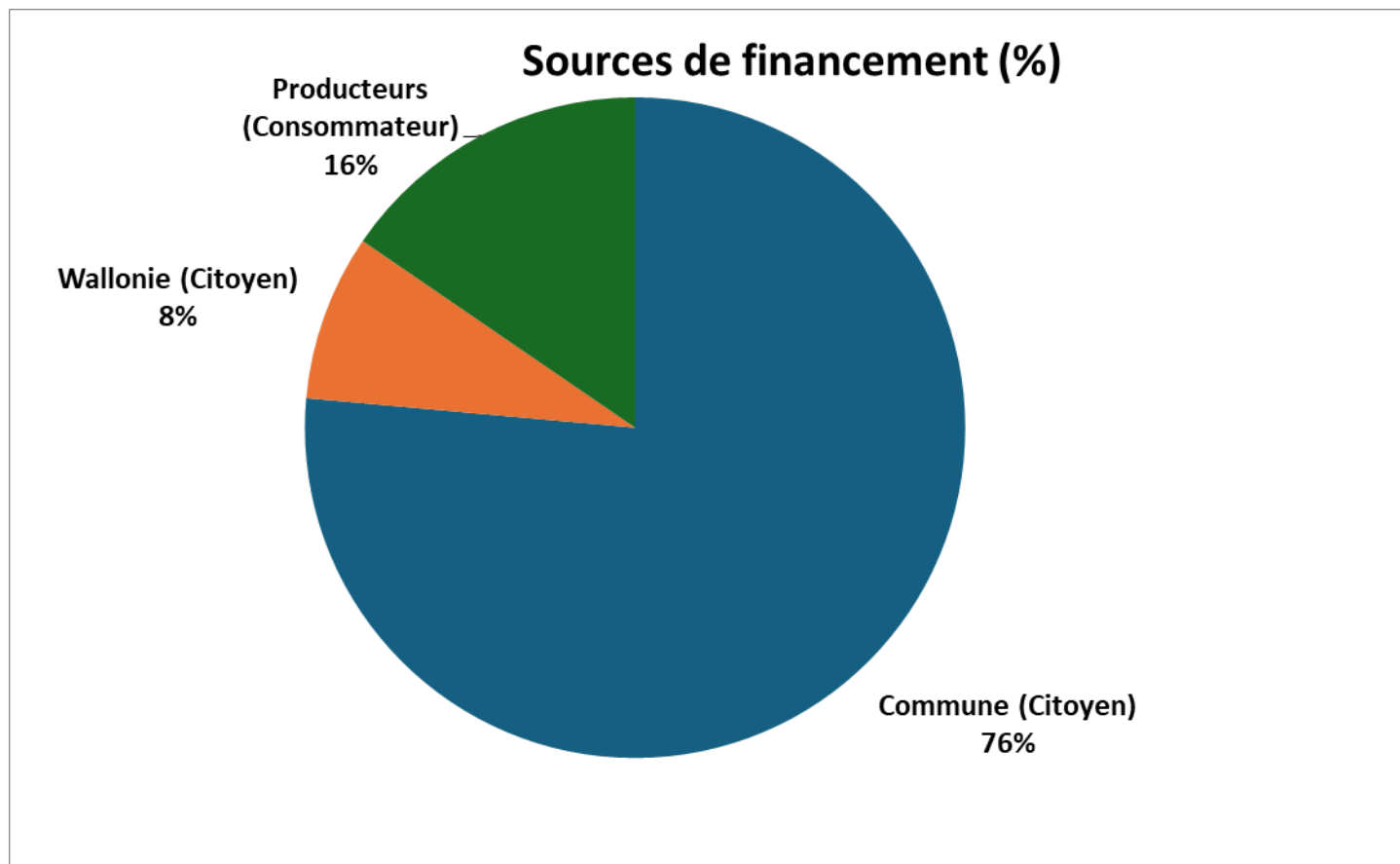
Coût à charge du citoyen (€ total en 2023)



3. Les taxes régionales appliquées dans la gestion des déchets

	Prélèvement sanction ⁵	Taxes pour la mise en CET	Incinération de déchets avec récupération de chaleur
2023 ⁶	38,85 €/T	134,25 €/T	16,37 €/T

4. Le financement de la gestion des déchets



5. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent.

a) Description du service minimum et du service complémentaire de gestion de déchets

La partie forfaitaire de la taxe couvre les services de gestion des déchets et comprend le ‘service minimum’, à savoir :

- 12 levées et 15 kg pour les isolés ;
- 12 levées et 30 kg pour les ménages composés de plusieurs personnes ou recensés comme seconds résidents ;

La partie variable de la taxe comprend notamment la collecte et le traitement des déchets déposés pour enlèvement au-delà de ces quantités.

b) Extrait utile du règlement taxe et/ou redevance, y compris les mesures sociales

⁵ Il est établi une taxe sur les déchets ménagers collectés de manière non sélective par ou pour le compte des communes, au-delà d'une quantité totale annuelle collectée variant selon l'exercice et le nombre d'habitants de la commune. Pour les communes de moins de dix mille habitants, la quantité visée, par habitant, à 240 kg pour l'exercice 2008, à 220 kg pour les exercices 2009-2010, et à 200 kg à partir de l'exercice 2011. Pour les communes de dix mille à moins de vingt-cinq mille habitants, la quantité visée est fixée, par habitant, à 240 kg pour l'exercice 2008, à 230 kg pour les exercices 2009-2010, et à 220 kg à partir de l'exercice 2011. Pour les communes de vingt-cinq mille habitants et plus, la quantité visée est fixée, par habitant, à 240 kg, quel que soit l'exercice.

⁶ Interdiction de mise en CET des déchets ménagers assimilés, des déchets communaux, des déchets organiques et des encombrants broyés

(...) « La partie forfaitaire de la taxe est fixée à 89 € pour les isolés, 113 € pour les ménages composés de 2 personnes, 132 € pour les ménages de 3 personnes et plus et 137 € pour les ménages recensés comme seconds résidents. La taxe est due indépendamment de l'utilisation de tout ou partie des services déterminés à l'art. 3 par 1er.

La partie variable de la taxe est fixée à :

- conteneur de 40 L : 2,70 € par levée supplémentaire + 0,35 € par Kg de déchets
- conteneur de 140 L : 2,70 € par levée supplémentaire + 0,35 € par Kg de déchets
- conteneur de 240 L : 2,70 € par levée supplémentaire + 0,35 € par Kg de déchets
- conteneur de 660 L : 7,50 € par levée supplémentaire + 0,35 € par Kg de déchets
- conteneur de 1,1 m³ : 13 € par levée supplémentaire + 0,35 € par Kg de déchets

6. Votre contribution via l'achat de certains produits.

Tableau de synthèse du coût des obligations de reprise (art. 12 § 2) - Année 2023

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne	Coût par habitant
		Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW / tonnes collectées en RW	Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers/habitants
Huiles usagées	VALORLUB	476,00 €	0,129 €
Huiles de friture	VALORFRIT ⁷	0,00 €	0,00 €
Piles	BEBAT	4.643,39 €	1,54 €
Emballages	FOST PLUS ⁸	282,00 €	17,70 €
Pneus	RECYTYRE	Non disponible	Non disponible
DEEE	RECUPEL ⁹	650,45 €	2,11 €
Matelas	VALUMAT	601 €	0,798 €
Panneaux photovoltaïques	PV Cycle	87,50 €	0,735 €

Nombre habitants en RW au 01/01/23 : 3.681.575 soit 31,47 % de la population

7. Comment réduire votre facture déchets ?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous. Voici quelques conseils de prévention des déchets :

- Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires
- Evitez le gaspillage de denrées alimentaires
- Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables, ...) ou de mauvaise qualité
- Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements)
- Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes
- Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage

Les actions de prévention et de sensibilisation menées par votre commune :

ADHESION au service de la Ressourcerie Namuroise : service gratuite de collecte d'encombrants à domicile (2 x/mois) - Infos à la Commune ou au 081/260.400.

ORGANISATION du grand nettoyage de printemps BEWAPP - Villages propres le dernier weekend du mois de mars (écoles + équipes citoyennes + Commune) + Marathon de la propreté dans les écoles

ORGANISATION de donneries thématiques 2 à 3 fois par an (sport, scolaire, Noël).

Parution dans le bulletin communal « P'tit Walhérois » d'articles d'information et sensibilisation.

Les actions de prévention et de sensibilisation prévues en 2025 par l'Intercommunale BEP-Environnement :

SENSIBILISATION DANS LES ECOLES : Animations sur la prévention-réduction et tri des déchets. Du matériel de tri et de la documentation sont également mis à disposition des écoles sur demande.

⁷ Chiffres pour la Belgique

⁸ Chiffres pour la Belgique

⁹ Chiffres pour la Belgique

REALISATION D'ATELIERS SUR LA REDUCTION DES DECHETS : A destination des bénéficiaires des CPAS, du personnel communal, des citoyens.

MISE A DISPOSITION D'UN KIT PREVENTION POUR LA SERD : à destination des citoyens dans le cadre d'un événement propre à la commune.

FORMATION DE PROFESSIONNELS DES RESEAUX LOCAUX : par exemple, formation des aides familiales, des éducateurs de plaine, des accueillantes d'enfants, collaborations avec les CPAS et enseignants

COLLABORATIONS avec les maisons de jeunes, mouvements citoyens et bibliothèques par la sensibilisation à la prévention et au zéro déchet.

SENSIBILISATION SUR LE TERRAIN : Présence aux événements organisés ou soutenus par la Commune via des animations ou la tenue d'un stand de sensibilisation afin de prodiguer aux citoyens des trucs et astuces « Objectif moins de déchet » en vue de réduire la quantité de déchets. A cette occasion, des brochures « Mon pote, le compost ! », « Mon jardin zéro déchet », « Le gaspillage alimentaire, un coup dur pour votre budget », « Le guide pratique du recyparc », « Le guide du tri » (roue du tri), « Le tri des déchets organiques, c'est tout naturel ! », « Moins de déchets spéciaux des ménages », « Trucs et astuces pour réduire le gaspillage alimentaire ») sont présentées aux citoyens afin qu'ils se les procurent (via internet ou pas) ainsi qu'un outil de prévention en lien avec la thématique abordée (sac réutilisable, lavette microfibre, crayon à graines, ...).

INSERTIONS D'ARTICLES SUR LA PREVENTION DES DECHETS DANS LES BULLETINS COMMUNAUX et sur le SITE INTERNET (pages facebook) des communes

ORGANISATION DE COLLECTES PONCTUELLES AU PROFIT D'ASSOCIATIONS LOCALES pour redistribution à leurs publics cibles. Ces actions ont pour but de favoriser la réutilisation et la solidarité mais également de faire connaître les acteurs sociaux locaux en la matière. A titre d'exemple : la collecte de vélos dans les recyparcs.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU REEMPLOI

MISE EN LIGNE D'UN ANNUAIRE DES ACTEURS DU ZD

DIFFUSION DE DOCUMENTATIONS ET D'INFORMATION : Envoi des brochures prévention sur demande. Les commandes peuvent être faites via le site internet.

Pour plus d'informations consultez le site internet du BEP - Environnement : www.bep-environnement.be ou appelez-le 081/718.211